

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION
D'UN INTERVENANT EXTERIEUR DANS LE CADRE
DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE « PRIMURA »**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par délibération n° 18/302 AC du 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Ce comité, co-présidé par le Président de l'Assemblée de Corse et la conseillère exécutive en charge des domaines « social et santé », a débuté ses travaux afin de répondre aux objectifs et missions qui lui ont été assignés et qui consistent à :

- réaliser un état des lieux de la formation aux premiers secours,
- déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires permettant d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux premiers secours,
- présenter un schéma d'actions,
- et réfléchir à l'opportunité de solliciter une éventuelle adaptation législative rendant obligatoire une formation aux gestes de premiers secours pour l'obtention du permis de conduire, de créer une zone test, de créer une application dont l'objet serait de recenser l'ensemble des défibrillateurs et personnes formées aux premiers secours.

Pour ce faire, la délibération susmentionnée prévoit la possibilité de procéder à l'audition des acteurs concernés par ce sujet.

Ainsi, dans le cadre des travaux du Comité de pilotage, il a été envisagé de recueillir le témoignage du Docteur Suzanne TARTIERE, *Responsable du Développement Médico-Social, Directeur Projet EMU*, membre de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris.

Conformément aux usages de notre collectivité et à l'article Premier de la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées à la restauration, à l'hébergement du Docteur Suzanne TARTIERE (intervenant extérieur non rémunéré), qui s'est déplacée pour la réunion du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » du 9 avril 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.